



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

DPAEI

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps Interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Vu l'information en date du 20 décembre 2023 de la DGRH ;

A R R Ê T E

Article 1 : Sont inscrits au tableau d'avancement au choix au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'État, à compter du **1er septembre 2023** les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	PRÉNOM- NOM	AFFECTATION ACTUELLE
	Jacqueline MANDE	UNIVERSITE DE GUYANE
	Pascal MAURICE	LPO Raymond TARCY

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

15 JAN. 2024
Cayenne, le
Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique


Emmanuel HENRY